

ANNEXE 2 : Critères de sélection et modalités de notation

Thèmes	Critères	Coefficient pondérateur	Cotation (1 à 5)	Total
Capacité à mettre en œuvre le projet	Pertinence et exhaustivité de l'analyse des besoins ; adéquation du projet avec les problématiques repérées sur le territoire	5		25
	Expériences et compétences du service dans le domaine de la maladie d'Alzheimer	3		15
	Projet co-construit avec les autres SSIAD et les acteurs pertinents du territoire	5		25
	Capacité à respecter les délais de mise en œuvre	3		15
	Soutenabilité et cohérence financières du projet	4		20
	Capacité à mettre en œuvre une ESA au regard du fonctionnement actuel du SSIAD	3		15
Qualité des accompagnements	Compétences, qualifications, expérience et plan de formation des personnels	5		25
	Techniques d'interventions développées : évaluation, soins de réhabilitation et d'accompagnement, bilan	5		25
	Appréciation de la durée et de l'intensité des prises en charge	3		15
	Modalités de repérage des personnes qui ne sont pas prises en charge par le SSIAD et/ou qui ne résident pas sur son territoire	5		25
	Modalités d'information des médecins et des patients	3		15
Organisation du service	Organisation des ressources humaines et des plannings	4		20
	Articulation des fonctions réhabilitation/accompagnement de l'ESA avec les fonctions « classiques » du SSIAD	3		15
	Articulation des fonctions réhabilitation/accompagnement de l'ESA avec les autres SSIAD de son territoire	4		20
	Implantation du service pertinente au regard des besoins du territoire (couverture des zones blanches, files actives et liste d'attente)	5		25
Partenariats	Coopérations avec les partenaires du territoire : complémentarité, pertinence et valeur-ajoutée	5		25
	Prise en compte du parcours de la personne à domicile et organisation des relais d'aval (sortie du dispositif)	5		25
TOTAL				350

Le classement des projets sera fonction du nombre des points obtenus (cotation de 1 à 5) et en application du coefficient pondérateur indiqué pour chacun des critères.